

# Conditions générales d'inscription

## ► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

## ► Garantie IPESUP-PRÉPASUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, PRÉPASUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

**Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), PRÉPASUP assure un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation pendant une **période d'essai**. Pour les stages *Matières fondamentales*, cette période est fixée aux deux premiers jours de stage, pour les stages *suivi continu*, elle est fixée aux deux premières séances.

Pour le stage de pré-rentree, toute inscription annulée jusqu'au lundi qui précède le week-end de stage sera **intégralement remboursée**.

**Au delà de ces dates, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

**Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## ► Extrait du règlement intérieur ▾

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'accès sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription  Fait à  Le

Signature précédée de la mention lu et approuvé.

# Droit, encadrement de 1<sup>er</sup> année

NOM  PRÉNOM

Adresse

Code postal  Ville

Tél. mobile étudiant  Tél. mobile parents

e-mail  @

Université

## ► Inscription ▾

### Encadrement *Matières fondamentales* :

"Première partie" (Droit civil + Droit constitutionnel, 26-30 déc.) **640 €**

Option reprise individuelle de copie (+ 110 € par copie/matière)

Matière(s)

"Seconde partie" (2 matières à choisir parmi 4, 16-20 avril) **640 €**

Droit Constitutionnel  Droit Civil

Droit Privé  Droit Pénal

Option reprise individuelle de copie (+ 110 € par copie/matière)

Matière(s)

### Cours de suivi continu

Droit privé  1<sup>er</sup> semestre **700 €**

2<sup>e</sup> semestre **700 €**

Droit constitutionnel  1<sup>er</sup> semestre **700 €**

2<sup>e</sup> semestre **700 €**

### Stage de pré-rentree 2018 :

● Session, au choix :  Session 1 : 8-9 septembre 2018 **260 €**

Session 2 : 15-16 septembre 2018 **260 €**

prépasup

Ne rien inscrire  
Réserve au secrétariat

Date et signature obligatoires ci-contre

# Conditions générales d'inscription

Fiche d'inscription  
2017-2018

## ► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

## ► Garantie IPESUP-PRÉPASUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, PRÉPASUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

**Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), PRÉPASUP assure un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation pendant une **période d'essai**. Pour les stages *Matières fondamentales*, cette période est fixée aux deux premiers jours de stage, pour les stages *suivi continu*, elle est fixée aux deux premières séances.

Pour le stage de pré- rentrée, toute inscription annulée jusqu'au lundi qui précède le week-end de stage sera **intégralement remboursée**.

**Au delà de ces dates, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

**Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## ► Extrait du règlement intérieur ▾

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la l'accès sur la rue.

Visa PRÉPASUP

Affranchir  
au timbre  
lactaire en  
vigueur

Melle - M.

prépasup 16 B, rue de l'Estrapade 75006 Paris

## Cadre réservé au secrétariat

Paris, le  Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre inscription à notre préparation *Encadrement Droit 2017-2018* et vous en remercions.

**Encadrement Matières fondamentales :**

"Première partie" (Droit civil + Droit constitutionnel, 26-30 déc. 2017)

Option reprise individuelle de copie

"Seconde partie" (16-20 avril 2018)

Droit Constitutionnel

Droit Civil

Droit Privé

Droit Pénal

Option reprise individuelle de copie

Cours de suivi continu

Droit privé

1<sup>er</sup> semestre

2<sup>e</sup> semestre

Droit constitutionnel

1<sup>er</sup> semestre

2<sup>e</sup> semestre

Stage de pré- rentrée 2018

Session 1 : 8-9 septembre 2018

Session 2 : 15-16 septembre 2018

Votre dossier est  complet  incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions